

- ☑ Ambiance et qualité urbaine
- ☑ Gestion des flux et de déplacements
- ☑ Mixité des fonctions

ENJEUX EN QUELQUES MOTS

Les zones d'activités, les zones industrielles sont souvent des espaces monofonctionnels en partie sécurisés, voire hermétiques aux déplacements autres que professionnels. Clôturés, ils entravent les déplacements de la faune ou rompent des continuités historiques ou naturelles de déplacements des riverains en modes actifs (voir **fiche «Gestion intégrée des écosystèmes »**, p.76). Par ailleurs, les espaces de circulation au sein des ZAE sont souvent dédiés aux seuls véhicules motorisés. Ainsi, les déplacements des piétons et des cyclistes sont peu confortables, voire difficiles.

Pourtant, ces territoires parfois vastes, fermés au public, peuvent présenter de réels intérêts, qu'ils soient patrimoniaux, naturels, ou encore de potentiels de loisirs (randonnées,...).

Ouvrir ces sites, au moins en partie sur les secteurs à enjeux, permettrait de reconnecter ces portions de territoire à leurs habitants et créer de vrais quartiers.

PRÉCONISATIONS

• Partage de l'espace public plus équilibré

Un partage de l'espace public prenant en considération l'ensemble des modes tout en préservant les fonctionnalités de la ZAE (l'accès de poids lourds, notamment) est une action prioritaire à mener. Cette mesure permet d'améliorer la sécurité routière, de favoriser l'accessibilité, l'intermodalité (usage combiné de différents modes de déplacement) et l'accès aux arrêts de bus, de valoriser les espaces publics et ainsi l'image du parc d'activités.

Il faut travailler l'aménagement des trottoirs (revêtement, largeur minimale sans obstacle au cheminement, éclairage, entretien) et celui des traversées piétonnes sécurisées (visibilité, modération de la vitesse en amont, éclairage, temporisation plus longue si feux de signalisation), notamment aux intersections et au regard des arrêts de bus. Il est préférable que ces opérations soient accompagnées par un jalonnement des itinéraires piétons et cyclables les plus confortables, lisibles et/ou directs en donnant des indications de temps de parcours pour se rendre aux principaux services.

• Exploiter les nouvelles trames verte et bleue (TVB)

La prise en compte des continuités écologiques lors de l'élaboration des SCoT et des PLU est un moment privilégié pour y associer une ossature de parcours en modes actifs.

Focus sur le port de Boulogne-sur-Mer

Gestionnaire du site, la CCI Côte d'Opale redynamise, avec la démarche AEU, une importante plate-forme autrefois occupée par une industrie de minerais. Dépollués, les terrains accueillent désormais un parc économique autour de la transformation des produits de la mer. Presqu'île à la sortie du Port de Boulogne, les réseaux viaires ont été pensés pour une mise en valeur et une découverte du site par des modes actifs à travers des cheminements paysagers, des essences locales (trame verte) et leur connexion future à un sentier de randonnée (GR).

Source : <http://www.portboulogne.com>

Pour en savoir plus

- Zones d'Activités économiques et déplacement - IAU île de France – septembre 2012.